



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et  
l'agriculture

## **Evaluation finale du projet « Traitement et valorisation des données du recensement général de l'agriculture », GCP /HAI/026/EC**

*Réponse de la Direction aux recommandations*

# Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

## Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

*Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.*

*Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.*

© FAO 2013

*La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.*

*Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).*

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, OED  
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153  
Rome, Italie  
Courriel: [evaluation@fao.org](mailto:evaluation@fao.org)

## **Réponses aux recommandations de l'évaluation externe du Projet « Traitement et valorisation des données du recensement général de l'agriculture » GCP/HAI/026/EC**

L'équipe de gestion du projet GCP/HAI/026/EC prend acte des différentes recommandations qui ont été formulées par l'équipe chargée de l'évaluation externe du projet et apprécie hautement le processus suivi par cette évaluation.

### **Sur le plan de la méthodologie:**

- L'évaluation externe proprement dite de ce projet a été précédée de l'évaluation du programme FSTP HAITI 2008 : Transferts directs pour les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et mesures de soutien à la production agricole en 2012 au cours de laquelle la première phase du recensement général de l'Agriculture (GCP/HAI/020/EC) a été évaluée par un cabinet d'experts indépendants à la demande de l'UE.
- L'évaluation externe elle-même a été conduite par un groupe de trois experts indépendants dont deux internationaux. Dans sa méthodologie, l'équipe a utilisé plusieurs outils et méthodes allant des études documentaires à la triangulation des informations recueillies afin d'élaborer une analyse aussi pertinente et objective que possible. Les principes sur lesquels s'est effectuée l'évaluation comprennent : les Standards du Groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), les principes de la Gestion axée sur les résultats (GAR), les bonnes pratiques de l'évaluation. Enfin l'évaluation s'est basée sur deux hypothèses:
  - ✓ la première est que les personnes ressources avec qui elle s'est entretenue et qui ont été proposées par les différentes institutions sont les plus à même de donner un avis représentatif des institutions en question ;
  - ✓ la seconde est que, en application des principes de la GAR, l'évaluation s'est attachée à analyser les résultats (objectifs et résultats) du projet.

### **Sur le plan des Résultats et Recommandations :**

Un rapport provisoire élaboré par l'équipe d'évaluation externe a été envoyé aux parties prenantes et aux gestionnaires du projet pour en apprécier le contenu et donner leurs points de vue. Dans ce rapport l'équipe d'évaluation s'est intéressée à identifier les contraintes particulières auxquelles le projet a dû faire face ainsi qu'aux déviations, positives ou négatives, observables et a formulé des recommandations.

L'équipe d'évaluation a élaboré quatre recommandations pertinentes adressées soit aux trois acteurs (Gouvernement d'Haïti, FAO, Union Européenne) ou à la FAO. Ces différentes recommandations ont été envoyées également à tous les acteurs concernés (gouvernement, FAO,

Union Européenne) pour que chacun puissent donner son appréciation et commentaires. Toutefois, il est regrettable qu'aucune recommandation n'ait été adressée au Gouvernement d'Haiti sur la nécessité d'avoir un mécanisme pour éviter la fuite des cadres formés par le projet.

La synthèse de réponses aux recommandations est consignée dans le tableau ci-après.

### Réponse de la Direction

Evaluation finale du Projet « Traitement et valorisation des données du recensement général de l'agriculture » GCP/HAI/026/EC					Date
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et commentaire sur la Recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Date	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<b>Insérer le titre de la section, le cas échéant</b>					
<b>Recommandation 1 :</b> Le Gouvernement d'Haïti, la FAO et l'Union Européenne doivent continuer à soutenir la construction d'un système d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition pertinent et durable pour Haïti. Cette construction doit être cohérente, complémentaire et coordonnée avec les autres interventions financées par l'UE dans les domaines connexes (e.g. CNSA, CNIGS). Elle devra s'appuyer sur la cartographie du paysage des systèmes d'informations tel que recommandé pour le Gouvernement.	<b>Acceptée.</b> La FAO en tant qu'agence d'appui technique restera à la disposition du Gouvernement Haïtien	Cohérence et synergie à rechercher dans le cadre du Food Security Thematic Program 2013 de l'Union Européenne et autres financements dans le domaine.	<b>FAOR et autres parties prenantes</b>	<b>ASAP</b>	<b>OUI</b>
<b>Recommandation 2 :</b> La FAO devra continuer son appui aux institutions concernées du Gouvernement afin de mettre en place une architecture efficace et durable des statistiques agricoles, qui puissent produire des données de qualité, pertinentes et fiables.	<b>Acceptée.</b> La FAO en tant qu'agence d'appui technique restera à la disposition du Gouvernement Haïtien	Mobilisation de ressources financières, Assistance technique	<b>FAOR, ESSS, TCSR</b>	<b>ASAP</b>	<b>OUI</b>
<b>Recommandation 3</b> La FAO doit s'assurer que la formulation du projet prend en compte les qualités intrinsèques d'un projet de développement : pertinence, faisabilité, efficacité, efficience, impact et durabilité. A ces six critères du Comité d'Aide au Développement, on peut ajouter les qualités de gestion, de cohérence, de complémentarité et de coordination. Ces critères doivent être analysés ex-ante, individuellement et conjointement. Ceci est particulièrement aigu pour ce qui est de la	<b>Acceptée.</b> Le projet a été effectivement trop ambitieux quand on considère les activités à réaliser mais aussi le temps imparti	Meilleure analyse qualités intrinsèques d'un projet de développement	<b>FAOR</b>	<b>ASAP</b>	<b>NON</b>

<p>faisabilité. Un projet pertinent n'étant pas nécessairement faisable, la FAO doit s'appuyer sur sa grande expérience des systèmes d'informations à travers le Monde pour résister aux demandes trop ambitieuses et/ou plaider pour ajuster les ressources aux résultats escomptés.</p>					
<p><b>Recommandation 4</b> Pour la mise en œuvre, la FAO doit s'assurer que principes et méthodes de gestion de projet soient constamment et rigoureusement appliqués. Cela comprend notamment :</p> <p>a) s'entourer d'un personnel intervenant, notamment CTP et LTO, rompu aux méthodes et outils de gestion du cycle de projet. On recommande que ce personnel gestionnaire de projet, mette en avant ses compétences managériales ;</p> <p>b) ajuster les arrangements de gestion à la complexité institutionnelle et technique du projet ainsi qu'à ses contextes. Dans le cas présent, l'aspect novateur du RGA et les contextes institutionnels exigeaient la mise en place d'arrangements minimum, à savoir un pilotage stratégique réel et un suivi rapproché dans l'espace et dans le temps ;</p> <p>c) les décisions de gestion doivent se baser sur des informations complètes et pertinentes. Pour cela, les rapports d'avancement doivent être réguliers et permettre un comparatif réalisé/planifié tant technique que financier. Les comptes rendus de réunions doivent détailler les responsabilités et échéances et prévoir un suivi des décisions.</p>	<p><b>Partiellement acceptée.</b> Le projet a eu un CTP expérimenté. Cependant le contexte d'Haiti étant ce qu'il est, l'on a du faire des extensions. Le problème de disponibilité de ressources humaines spécialisées dans certains domaines dans le temps est un aspect à considérer.</p>	<p>Analyse multirisque (interne externe) pouvant influencer la performance et l'efficacité du projet. La FAO veillera à mettre à la disposition des projets du personnel en quantité et en qualité suffisantes</p>	<p><b>FAOR</b></p>	<p><b>ASAP</b></p>	<p><b>NON</b></p>